

SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021

RAPPORT AU COMITE SYNDICAL

OBJET : Budget Supplémentaire 2021.

Le budget supplémentaire se compose des reports en dépenses et recettes de l'exercice précédent, des crédits nouveaux et reprend les excédents cumulés.

Les reports

En application de votre délibération relative à l'adoption du compte administratif 2020 et à l'affectation des résultats, l'équilibre des reports en 2021 est ainsi retracé :

			Dépenses	Recettes
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
	Divers	Restes à réaliser 2020		
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		
	Sous-total			
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté		68 750,00
	Divers	Restes à réaliser 2020		
	Sous-total			68 750,00
	Total			68 750,00
	Excédent de financement			68 750,00

En dépenses, les reports sont nuls tant en investissement qu'en fonctionnement.

Les crédits de la décision modificative N°1

La décision modificative permet d'inscrire des crédits nécessaires à la réalisation d'opérations nouvelles ou complémentaires.

Ces propositions nouvelles sont les suivantes, en mouvements réels :

Dépenses

- **190 000 € de crédits de paiement en investissement dont :**
 - 170 000 € pour l'étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'autorisation de programme n°2020-30000A.
 - 20 000 € pour l'acquisition de logiciels.

- **30 175 € de crédits de paiement en fonctionnement**

Il s'agit de prestations de services, de primes d'assurance et de frais d'annonces et d'insertions.

Recettes

Les ressources disponibles en fonctionnement sont égales à 200 000 €, soit 68 750 € correspondant au résultat de fonctionnement 2020 reporté, et 131 250 € correspondant à la régularisation des participations des collectivités membres sur les exercices antérieurs.

En investissement, des subventions sont attendues à hauteur de 20 175 € dont 6 725 € de la part de Voies Navigables de France et 13 450 € de la part de la Compagnie Nationale du Rhône.

Au total, le montant du BS 2021 est équilibré en dépenses et en recettes à 220 175 € en mouvements réels et à 390 000 € en mouvements budgétaires, comprenant les opérations d'ordre, selon le tableau suivant :

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

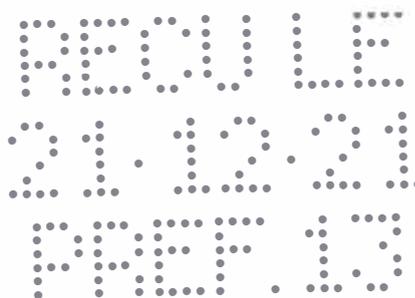
	Dépenses			Recettes		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Crédits d'investissement	190 000,00	-	190 000,00	20 175,00	169 825,00	190 000,00
Crédits de fonctionnement	30 175,00	169 825,00	200 000,00	200 000,00	-	200 000,00
Total budget	220 175,00	169 825,00	390 000,00	220 175,00	169 825,00	390 000,00

Aussi, au bénéfice de ces précisions et après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- d'approuver le projet de budget supplémentaire 2021 retracé dans le document joint au présent rapport,
- de préciser que le budget est voté par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature.

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**


Mme Danielle MILON



OBJET : Budget Supplémentaire 2021

Le 7 décembre 2021, à dix heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel du Département, 52 avenue de Saint-Just à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, Mme DEGIOANNI étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

PRESENTS :

Représentante du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentante de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- Mme Clotilde MADELEINE, suppléante de M. Jean-Michel JALABERT (1 voix).

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Pierre RAVOIL (1 voix).

Représentante de la Commune de Martigues :

Mme Sophie DEGIOANNI suppléante de M. CHARROUX (1 voix).

Représentant de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD (1 voix).

ETAIT ABSENT ET REPRESENTE :

Représentant de la Commune de Tarascon :

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix) a donné pouvoir à Mme Danielle MILON.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Mandy GRAILLON (3 voix).
- M. Didier REAULT (3 voix).

DELIBERATION

OBJET : Budget Supplémentaire 2021

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

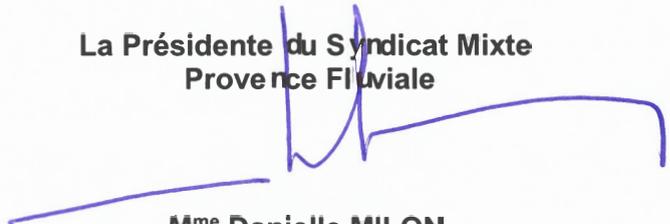
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 7 décembre 2021, dans les locaux de l'Hôtel du Département, à Marseille, le quorum étant atteint,

A décidé :

- d'approuver le projet de budget supplémentaire 2021 retrace dans le document joint au rapport ;
- de préciser que le budget est voté par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature.

ADOpte A L'UNANIMITE

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**



M^{me} Danielle MILON